

Québec, 6 juin 1898.

M. le rédacteur en chef du "Soleil."

Monsieur,

Je suis surpris de voir le "Soleil" revenir sur ma visite à vos bureaux et les motifs de cette visite. Je n'allais pas demander des explications, mais bien contredire nettement des conclusions fantaisistes dont on prétendait me faire porter la responsabilité, contre toute justice et toute vérité.

Je suis plus surpris encore que le contenu d'une carte privée, renfermée dans une enveloppe, avec adresse personnelle, et oubliée par négarde sur vos bureaux, ait été rendu public.

Pareil acte accuse chez son auteur un tel manque d'expérience, un tel oubli des convenances sociales, que je n'y puis voir qu'une imprudence d'un jeune employé de rédaction.....

Je vous serais obligé de lui en faire la remarque.

Au nom de la justice et de l'honneur, je vous demande, M. le rédacteur, de publier cette rectification dans votre prochain numéro.

Je vous remercie d'avance de cet acte de loyauté.

Avec considération, M. le rédacteur,

Votre serviteur,

EDM. HAMON, S. J.

Chronique

Le gouvernement prussien n'a jamais été tendre à l'égard de l'Eglise catholique. La liste de ses méfaits passés et présents, serait longue, si on voulait la faire complète, cependant il faut lui rendre cette justice qu'il se préoccupe de la situation matérielle du clergé et qu'il fait même des efforts pour la relever.

Ainsi, en ce moment même, le Parlement de la Prusse étudie un projet de loi ministériel destiné à améliorer la position du clergé.

D'après ce projet, qui sera probablement adopté, l'Etat met à la disposition des évêques une allocation annuelle de 3.438.400 marks — environ un million de piastres — en vue de mettre le clergé paroissial sur un meilleur pied.

Chaque curé reçoit par an, au minimum, 1.500 marks — 375